

**OBJET :** AUTORISATION À SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX  
D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE  
SECTEUR BAYARD – CHEVILLON  
SUR LA COMMUNE DE SAVIGNEUX

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 5 décembre 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 12 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20231212-20231212\_CC\_D48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 22/12/2023



**Présents :** Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Jean-Paul MASSARDIER, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Nicolas MEUNIER, Thierry MISSONNIER, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Jean-Claude PELLEGRINI, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Michel ROBIN, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Christian SOULIER, René SUCHET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Pouvoirs :** Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Cécile MARRIETTE, Bernard COTTIER à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Cindy GIARDINA, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Nicole GIRODON à Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS à Abderrahim BENTAYEB, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Martine MATRAT à Serge DERORY, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Nicole PINEY à

Yves MARTIN, Pascal ROCHE à David SARRY, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents** : Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	108
Nombre de membres suppléés :	11
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'assainissement et d'eau potable,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2 du 12 juillet 2022,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la note de présentation au conseil communautaire annexée,

Vu l'avis de la commission du 28 novembre 2023,

Considérant la nécessité, de réaliser des travaux dans le cadre du marché de travaux d'assainissement et d'eau potable Secteur Bayard - Chevillon sur la commune de Savigneux ;

Considérant la note de synthèse annexée relatant la procédure suivie pour la passation du marché de travaux d'assainissement et d'eau potable Secteur Bayard - Chevillon sur la commune de Savigneux en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique pour une durée d'exécution de 17 semaines dont 3 semaines de préparation ;

Considérant que 6 plis sont parvenus en réponse à la consultation ;

Considérant le classement des offres effectué par la commission lors de sa séance en date du 28 novembre 2023 suivant le rapport d'analyse des offres présenté et l'avis sur l'attribution du marché à l'entreprise SADE CGTH pour un montant estimé et maximal de 395 812.50 € HT soit 474 975.00 € TTC comme relaté dans le procès-verbal.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver et entériner, la procédure et son déroulement sous la forme adaptée ouverte concernant le marché de travaux d'assainissement et d'eau potable Secteur Bayard - Chevillon sur la commune de Savigneux,
- compléter les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur des travaux d'assainissement et d'eau potable Secteur Bayard - Chevillon sur la commune de Savigneux, avec l'entreprise SADE CGTH, pour un montant estimé et maximal de 395 812.50 € HT,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

Mme Adeline BOURSIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve et entérine, la procédure et son déroulement sous la forme adaptée ouverte concernant le marché de travaux d'assainissement et d'eau potable Secteur Bayard - Chevillon sur la commune de Savigneux,
- complète les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur des travaux d'assainissement et d'eau potable Secteur Bayard - Chevillon sur la commune de Savigneux, avec l'entreprise SADE CGTH, pour un montant estimé et maximal de 395 812.50 € HT,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant de ce marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 décembre 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,